

**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

-----  
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2019

**Janvier 2022**

**Directeur Général, Directeur de publication**
**Allé Nar DIOP**

Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Ngalgou KANE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Samba NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Oumar FALL
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)	Hawa SAMBA
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale (p.i.)	Meissa NDOUR

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Assane THIOUNE, Jean Rodrigue MALOU, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR/Khady BA
2. EDUCATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY
3. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL
4. SANTE	Amy Collé CISSE
5. JUSTICE	Maguette SARR
6. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME
8. AGRICULTURE	Kandé CISSE
9. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF
10. ELEVAGE	Bintou Diack LY/ Penda AMAR
11. PECHE ET AQUACULTURE	Khadim SOURANG
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. BTP	Madiaw DIBO
14. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Abdou Aziz DIOUF
16. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar Senghor/ Sophie DIOP
17. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK
18. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE / Baba NDIAYE
19. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ/ Ndeye Mareme dit Maguette DIOP
20. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE / Mamadou THIOUB
21. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO/ Abdoul Aziz DIAW
22. MINES, CARRIERES ET ENERGIE	Woudou DEME KEITA

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## **Introduction**

La gestion des finances publiques au titre de l'année 2019 est marquée par la progression de la mobilisation des recettes et la maîtrise progressive des dépenses.

La bonne tenue des recettes est impulsée par un accroissement des recettes fiscales en relation avec l'élargissement de l'assiette fiscale.

Les dépenses publiques, au titre de l'année 2019, sont caractérisées par la poursuite de la politique de rationalisation des dépenses courantes de l'État à travers la gestion prudente des charges de fonctionnement et du maintien d'un niveau soutenu des investissements structurants.

En conséquence, le déficit budgétaire global est passé de 3,7% du PIB en 2018 à 3,9% en 2019.

Le présent chapitre décrit la situation des finances publiques du Sénégal en 2019. A cet effet, la première partie présente la situation des recettes budgétaires. La seconde et la troisième s'intéressent respectivement aux dépenses publiques et aux sources de financement du déficit budgétaire. Enfin, la dernière partie se focalise sur les principaux indicateurs de la gestion budgétaire.

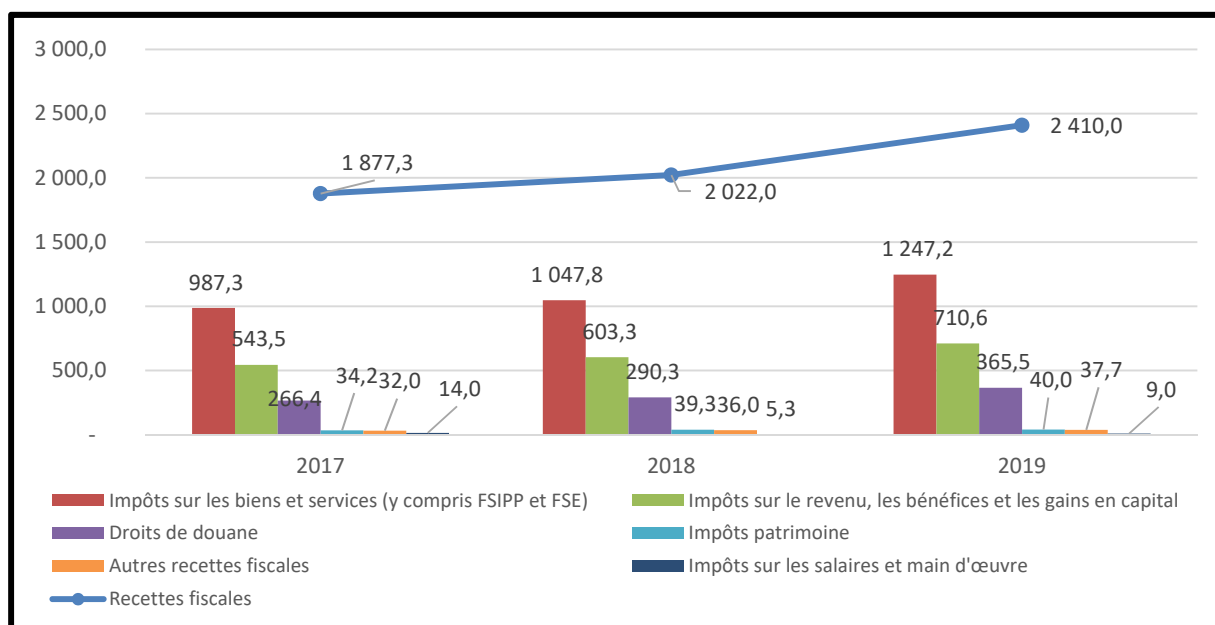
## XXI.1. LES RECETTES<sup>53</sup>

Les recettes de l'Etat sont constituées des recettes fiscales, des dons et des autres recettes. Elles ont connu une hausse de 15,0% entre 2018 et 2019, passant de 2 425,5 milliards<sup>54</sup> à 2 788,0 milliards, imputable essentiellement à la forte progression des recettes fiscales (19,2%).

### XXI.1.1. LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales (y compris le Fonds de Soutien à l'Energie (FSE)) de l'Etat ont augmenté de 388,0 milliards pour s'établir à 2 410,0 milliards en 2019, soit une progression de 19,2% par rapport à 2018. Cette performance est imputable au bon recouvrement des droits de douane (+25,9%), des impôts sur les biens et services (y compris le Fonds de Sécurisation des Importations de Produits Pétroliers (FSIPP)) (+19,0%) ainsi que des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital (17,8%).

Graphique XXI-1 : Evolution des recettes fiscales (milliards FCFA)



Source : DGCP, DGPPE, TOFE

Les impôts sur les biens et services ont progressé de 19,0% entre 2018 et 2019, passant de 1047,8 milliards à 1247,2 milliards FCFA, à la faveur de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+20,2%), des accises<sup>55</sup> (+13,1%), des autres impôts sur biens

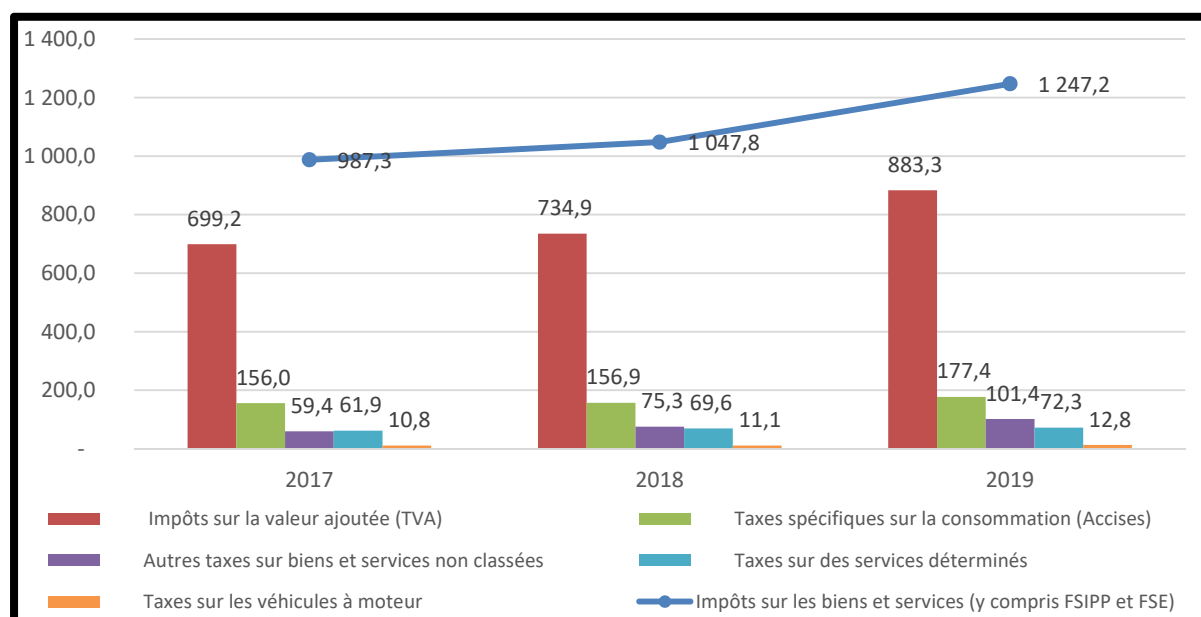
<sup>53</sup> Le tableau xx-10 de l'annexe présente la décomposition détaillée des recettes budgétaires.

<sup>54</sup> Les valeurs sont en FCFA sauf indication contraire.

<sup>55</sup> Taxe prélevée sur la consommation de certains produits comme le tabac manufacturé, l'alcool ou encore le pétrole

et services non classés (34,7%), des taxes sur les services déterminés (+3,9%), et des taxes sur les véhicules à moteur (+15,7%). L'évolution des impôts sur la valeur ajoutée (883,3 milliards en 2019 contre 734,9 milliards en 2018) est impulsée par l'augmentation conjointe de la TVA intérieure (+13,3%) et de la TVA à l'import (+18,1%). Les taxes spécifiques sur la consommation (accises), quant à elles, se sont bien comportées après une stabilisation notée en 2018, passant ainsi de 156,9 milliards à 177,4 milliards en 2019. Cette bonne dynamique des taxes spécifiques est en liaison avec le rapatriement de la taxe d'usage de la route (TUR), recrouvée à hauteur de 41,8 milliards en 2019.

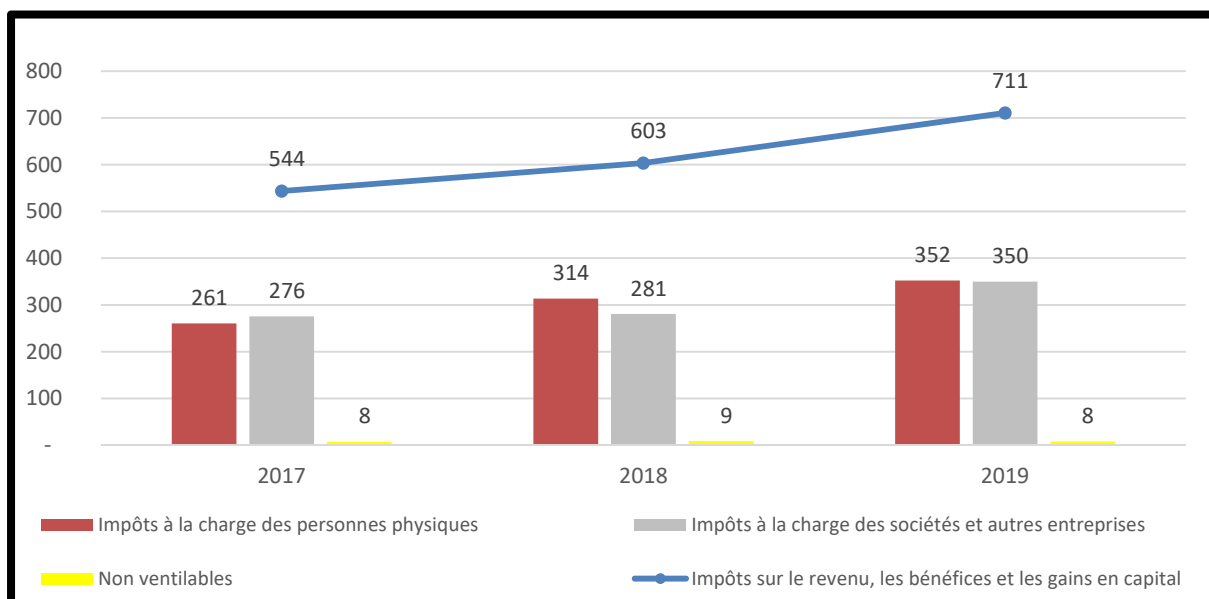
**Graphique XXI-2 : Evolution des impôts sur les biens et services de 2017 à 2019 (milliards de FCFA)**



Source : DGPT, DGPPE, TOFE

Les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital ont connu une hausse de 17,8% entre 2018 et 2019, passant de 603,3 milliards à 710,6 milliards, à la faveur de celle des impôts à la charge des personnes physiques (+12,3%) et des impôts à la charge des sociétés et autres entreprises (+24,7%). Le bon comportement de l'impôt sur les sociétés (IS) est le résultat de la bonne tenue de l'activité économique dans les secteurs secondaire et tertiaire en 2018. Quant à l'impôt sur le revenu, sa progression atteste de la mobilisation efficiente des retenues à la source ainsi que des versements des entreprises soumises à la retenue sur les bénéfices non commerciaux (BNC).

**Graphique XXI-3 : Evolution des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital de 2017 à 2019 (milliards de FCFA)**



Source : DGCP, DGPPE, TOFE

Concernant les droits de douanes, ils ont progressé de 25,9% en 2019, passant de 290,3 milliards en 2018 à 365,5 milliards en 2019.

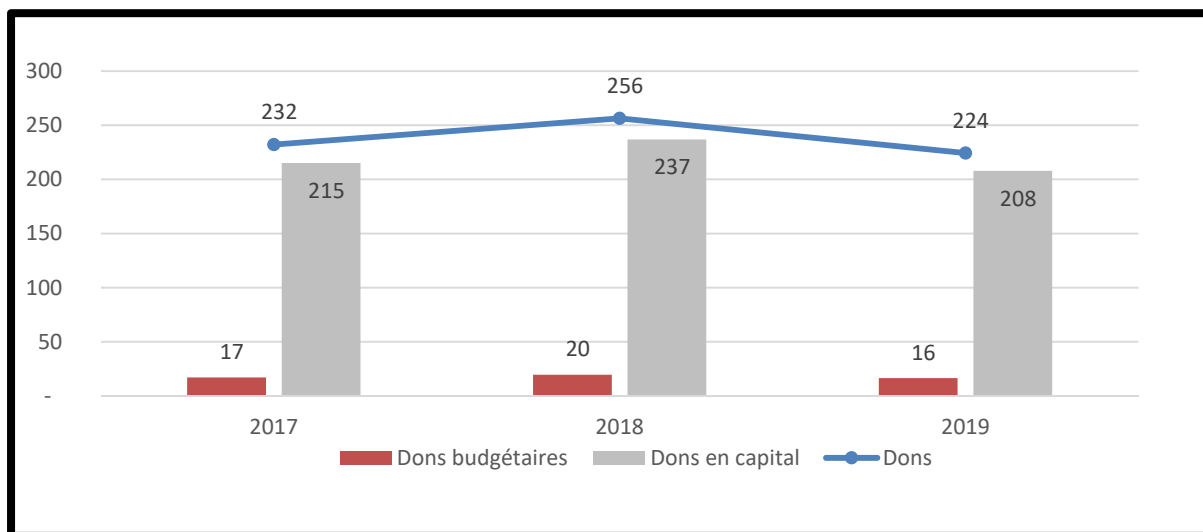
S'agissant des impôts sur les salaires et la main d'œuvre, ils ont augmenté de 79% pour s'établir à 8,9 milliards en 2019, après la chute enregistrée en 2018.

Au titre des impôts sur le patrimoine, ils ont enregistré un accroissement de 2,0% entre 2018 et 2019, passant de 39,3 milliards à 40,0 milliards.

### XXI.1.2. LES DONNS

Les dons, composés des dons budgétaires et des dons en capital, se sont repliés de 12,5% entre 2018 et 2019, passant de 256,4 milliards à 224,3 milliards. Cette contraction est expliquée par la baisse des dons budgétaires (16,4 milliards après 19,5 milliards en 2018) et celle des dons en capital qui sont passés de 236,9 milliards en 2018 à 207,9 milliards en 2019.

**Graphique XXI-4 : Evolution des dons de 2017 à 2019 (milliards de FCFA)**

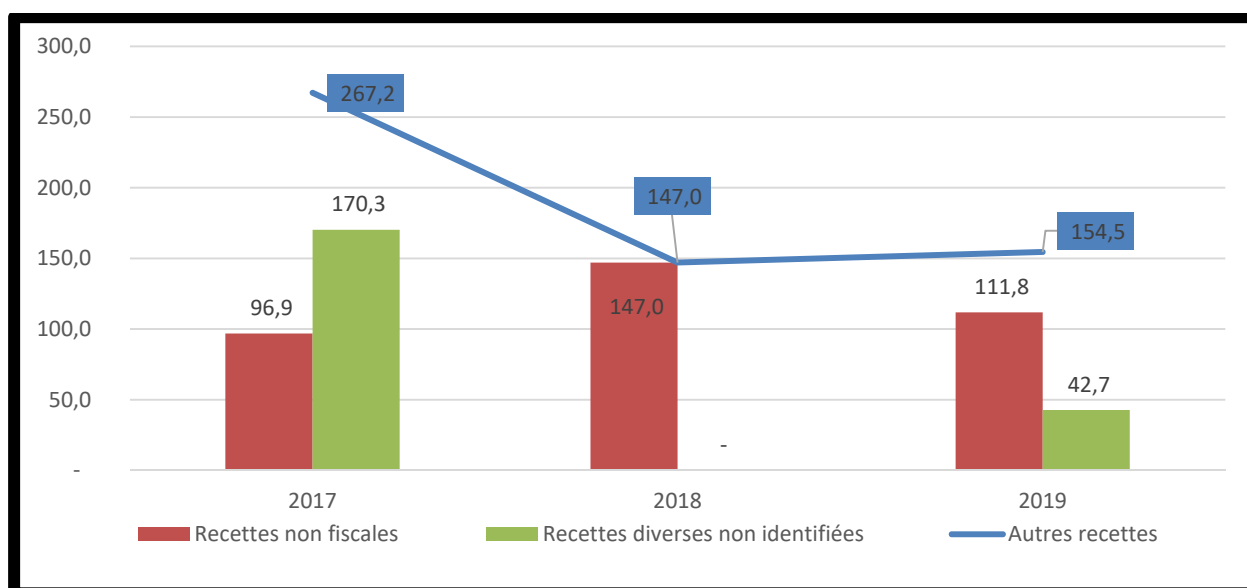


Source : DGCPT, DGPPE, TOFE

### XXI.1.3. LES AUTRES RECETTES

Les autres recettes, constituées des recettes non fiscales et des recettes diverses non identifiées, ont augmenté de 5,1% en 2019, après une baisse de 45,0% en 2018. Cette progression est sous l'effet du bon comportement des recettes diverses non identifiées qui ont enregistré une hausse de 42,7 milliards. Les recettes non fiscales, en revanche, ont connu une baisse de 23,9% en 2019, atténuant ainsi l'accroissement des autres recettes qui se sont établies à 154,5 milliards, après 147,0 milliards l'année d'avant.

**Graphique XXI-5 : Evolution des autres recettes de 2017 à 2019 (milliards de FCFA)**



Source : DGCPT, DGPPE, TOFE



## Réforme des finances publiques au sein de l'UEMOA : point sur le budget programme

La Directive de l'UEMOA relative à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) vise à instaurer une gestion plus démocratique et plus efficace des dépenses publiques. En effet, en tant que levier de la réforme de l'État, son ambition est de changer la gestion des finances publiques tout entière, c'est-à-dire la façon dont le budget est préparé, présenté et exécuté.

Toutefois, cette directive dont la transposition effective est prévue le 1er janvier 2020, a commencé à être appliquée depuis 2013 avec l'élaboration du premier Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), la production de Rapports trimestriels sur l'Exécution du Budget (RTEB) ainsi que l'élaboration, pour chaque ministère, d'un Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Les autres aspects du changement introduit par la LOLF devraient intégralement être appliqués avec le budget de 2020 notamment le budget programme et la déconcentration de l'ordonnancement

### Budget Programme

Les budgets programmes constituent la nouvelle forme de gestion financière publique. Au Sénégal, l'entrée en vigueur de la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, adoptée dans le cadre de la transposition des directives du cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA de 2009, entraîne une réforme en profondeur de son dispositif budgétaire. Celle-ci s'articule autour de quatre axes principaux à savoir le passage d'un budget de moyens à celui de résultats, la responsabilisation des acteurs budgétaires, la rénovation des cadres comptable et statistique de l'État et le renforcement du rôle du Parlement et de la Cour des comptes.

- i) **Le passage d'un budget de moyens à un budget de résultats** : *Le budget de l'Etat, jusqu'alors construit selon une logique de moyens, change ainsi de paradigme et s'adosse désormais sur une logique de gestion axée sur les résultats (GAR). En conséquence, le budget dit de moyens laisse place au budget dit de programme, construit à partir des politiques publiques, décomposées en programmes. A ces programmes sont associés des objectifs précis, arrêtés en fonction de finalité d'intérêt général et des résultats attendus. L'atteinte de ces résultats est mesurée par des indicateurs de performance (cf. article 12 de la LOLF). La Performance est donc au cœur du nouveau dispositif qui s'articule autour des points suivants : la gestion axée sur les résultats, les programmes, le principe de sincérité, la programmation budgétaire et économique pluriannuelle, la mise en cohérence des soldes avec le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, le contrôle interne et le contrôle de gestion.*
- ii) **La responsabilisation des acteurs budgétaires** : *Les maîtres mots de la nouvelle réforme sont donc l'efficacité et la transparence dans l'exécution des programmes mis en place. A cet effet, des responsables de programmes doivent être désignés. La responsabilisation des acteurs budgétaires se traduit par de nouveaux procédés de gestion visant à permettre aux gestionnaires d'atteindre leurs résultats. Ces procédés sont la déconcentration du pouvoir d'ordonnateur principal, la fongibilité des crédits, la régulation budgétaire et le contrôle financier rénové.*
- iii) **La rénovation des cadres comptable et statistique de l'Etat** : *La rénovation des cadres comptables et statistique de l'Etat s'articule autour des points suivants : l'introduction du principe de constatation des droits et obligations dans la Comptabilité générale de l'Etat, la prise en compte de la dimension patrimoniale, la définition d'un nouveau plan de comptes, les classifications administrative, économique, fonctionnelle et par programme, le classement des tirages et remboursements d'emprunts en opérations de trésorerie.*
- iv) **Le renforcement du rôle du Parlement et de la Cour des comptes** : *L'adoption des budgets programmes exige que les contrôles budgétaires soient renforcés ; notamment le contrôle parlementaire et juridictionnel. Le renforcement du pouvoir du Parlement se traduit par l'instauration d'un débat d'orientation budgétaire, le contrôle parlementaire lors du vote de la loi de finances de l'année, le contrôle parlementaire renforcé sur l'exécution des lois de finances, le contrôle parlementaire lors du vote de la loi de règlement. La réforme réaffirme, en outre, les missions traditionnelles de la Cour des comptes et renforce ses pouvoirs de contrôle et d'évaluation de la gestion*



## XXI.2. LES DEPENSES BUDGETAIRES

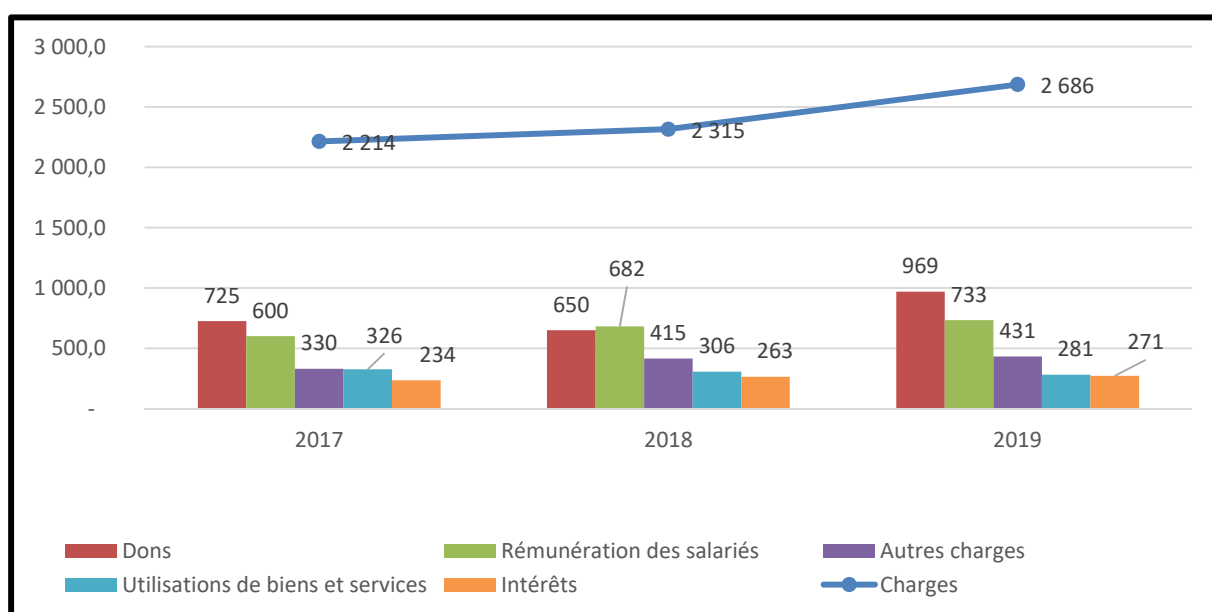
Les dépenses budgétaires, constituées des charges et des acquisitions nettes d'actifs non financiers, sont passées de 2 903,0 milliards en 2018 à 3 326,6 milliards en 2019, soit une hausse de 14,6%. Cette progression est sous l'effet combiné de celle des charges (+16,0%) et des acquisitions nettes d'actifs non financiers (+9,0%).

### XXI.2.1. LES CHARGES

Les charges sont constituées de la rémunération des salariés, des utilisations de biens et services, du paiement des intérêts sur la dette publique, des subventions, des dons, des prestations d'assistance sociales et des autres charges.

Les charges ont augmenté de 16,0% en 2019. Elles sont évaluées à 2 686,2 milliards, après 2 315,4 milliards en 2018. La hausse entre 2018 et 2019 est imputable à celle des dons (+49,1%), de la rémunération des salariés (+7,5%), des autres charges (+4,0%) et des intérêts sur la dette (+3,0%).

**Graphique XXI-6 : Evolution des différents types de charges de 2017 à 2019 (milliards de FCFA)**



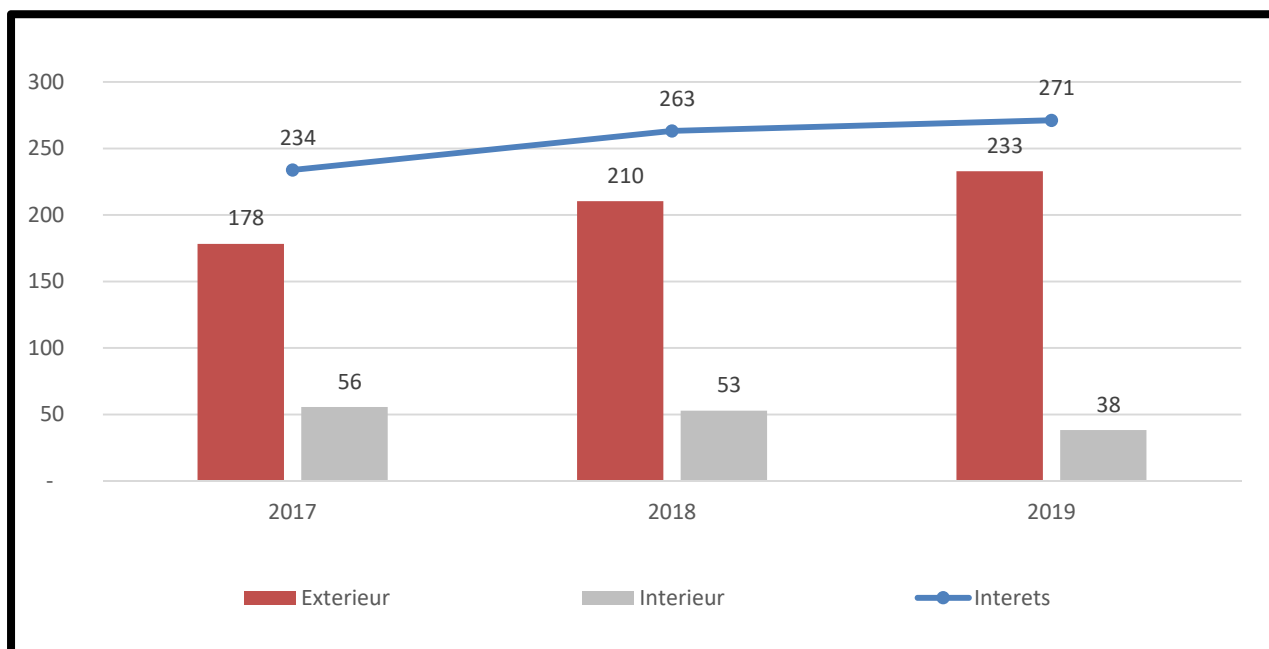
Source : DGCPT, DGPPE TOFE

La rémunération des salariés du secteur public a progressé de 7,5% en 2019 passant de 682,0 milliards en 2018 à 733,3 milliards en 2019. Cette hausse est imputable à l'augmentation des effectifs, notamment avec l'intégration des contractuels des secteurs de l'éducation et de la santé dans la fonction publique.

Les utilisations de biens et services ont connu une baisse de 8,0% entre 2018 et 2019, passant de 305,5 milliards à 281,1 milliards. Cette diminution est liée aux politiques de rationalisation des dépenses de l'Etat, accompagnées d'une stabilité des prix à la consommation.

Concernant les paiements des intérêts sur la dette publique, ils ont connu une hausse de 3,0% en 2019. Ils sont évalués à 263,2 milliards en 2018 et à 271,2 milliards en 2019. L'évolution enregistrée en 2019 est imputable aux intérêts sur la dette extérieure qui sont passés de 210,3 milliards en 2018 à 232,9 milliards en 2019, soit une progression de 10,7%.

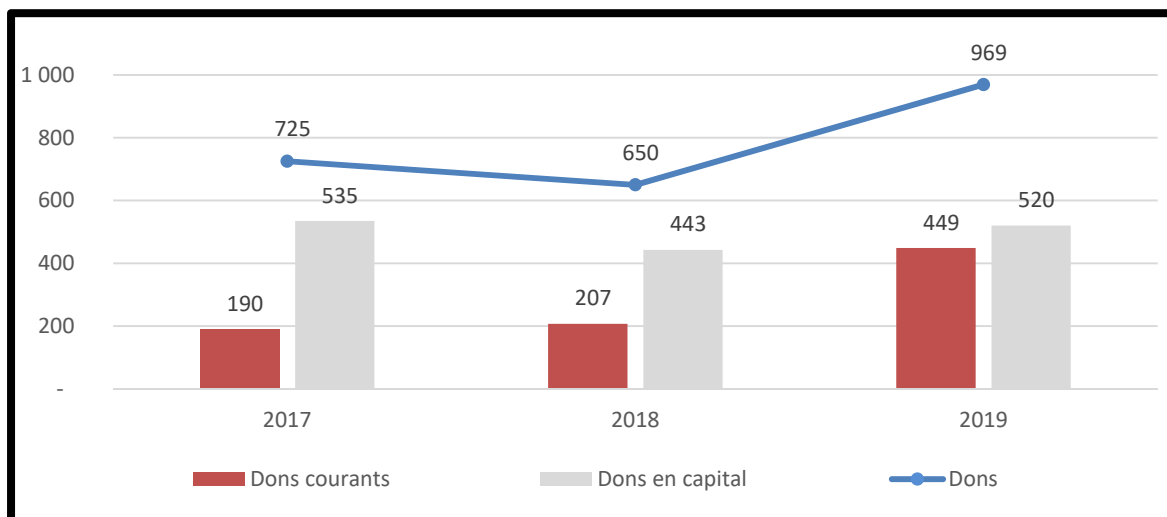
**Graphique XXI-7 : Evolution des intérêts sur la dette publique de 2017 à 2019 (milliards de FCFA)**



Source : DGCPT, DGPPE TOFE

Composés de dons courants et de dons en capital, les dons ont globalement bondi de 49,1% en 2019. Ils sont passés de 649,8 milliards en 2018 à 969,2 milliards en 2019. Cette performance est consécutive à la hausse conjointe des dons courants (116,8%) et des dons en capital (17,5%) qui se sont respectivement établis en 2019 à 448,9 milliards et à 520,3 milliards.

**Graphique XXI-8 : Evolution des dons de 2017 à 2019 (milliards de FCFA)**

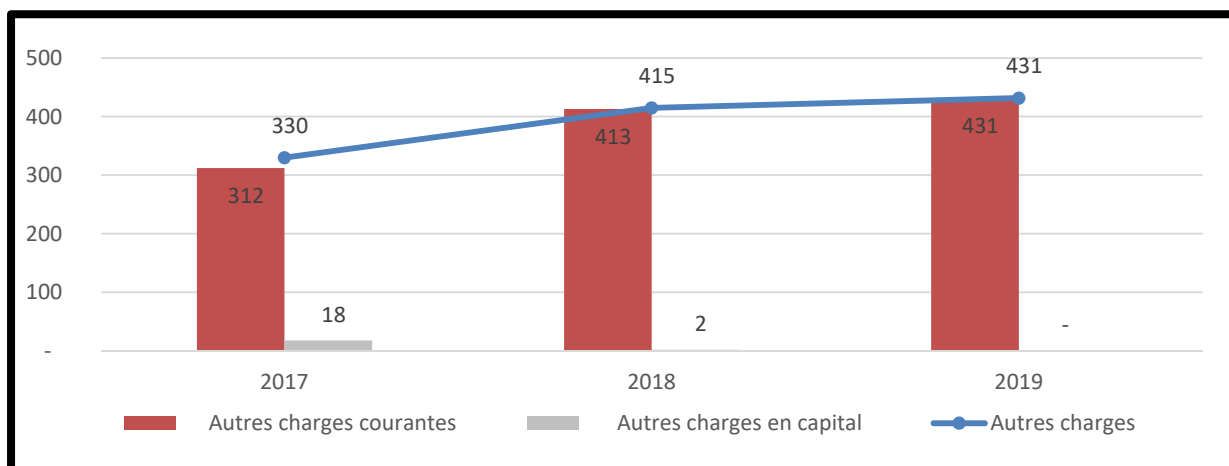


Source : DGCPT, DGPPE TOFE

Les autres charges sont réparties entre « autres charges courantes » et « autres charges en capital ». Les autres charges courantes portent sur les subventions, les prestations d'assistance sociale et les transferts courants vers les unités institutionnelles en dehors des administrations publiques.

Les autres charges ont progressé de 4,0% en 2019. Elles sont passées de 414,9 milliards en 2018 à 431,5 milliards en 2019. Cette évolution notée en 2019 est liée à la hausse des autres charges courantes de 4,5%, qui sont passées de 412,9 milliards en 2018 à 431,5 milliards en 2019. Cependant, les autres charges en capital se sont contractées en passant de 2,0 milliards en 2018 à 0,0 milliards en 2019.

**Graphique XXI-9 : Evolution des autres charges de 2018 à 2019 (milliards FCFA)**



Source : DGCPT, DPEE TOFE

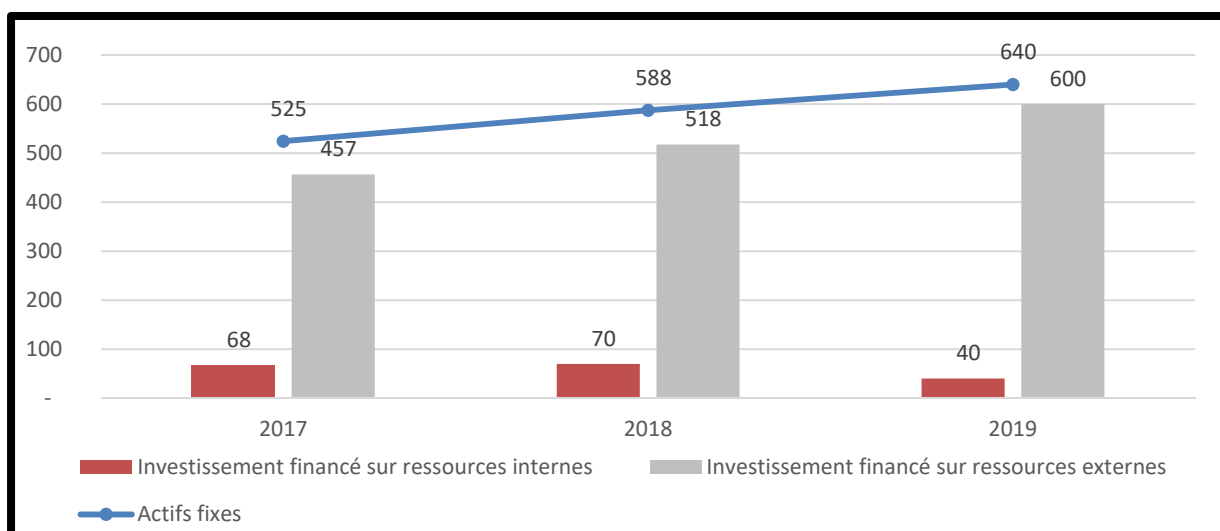
### XXI.2.1. LES TRANSACTIONS NETTES D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les transactions nettes d'actifs non financiers sont composées des acquisitions nettes d'actifs fixes, des objets de valeurs et d'actifs non produits ainsi que des variations de stocks.

Les transactions nettes d'actifs non financiers, constituées de plus de 99,9% des actifs fixes, ont connu une hausse de 9,0% en 2019, passant de 587,7 milliards en 2018 à 640,3 milliards. Cette évolution est impulsée par celle des actifs fixes qui ont progressé de 8,9% entre 2018 et 2019 pour s'établir à 640,0 milliards.

Cette augmentation des actifs fixes entre 2018 et 2019 est en liaison avec celle des investissements sur ressources externes (+15,9%) et amoindrie par les investissements sur ressources internes (-4,2%).

**Graphique XXI-10 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs fixes de 2016 à 2018 (milliards de FCFA)**



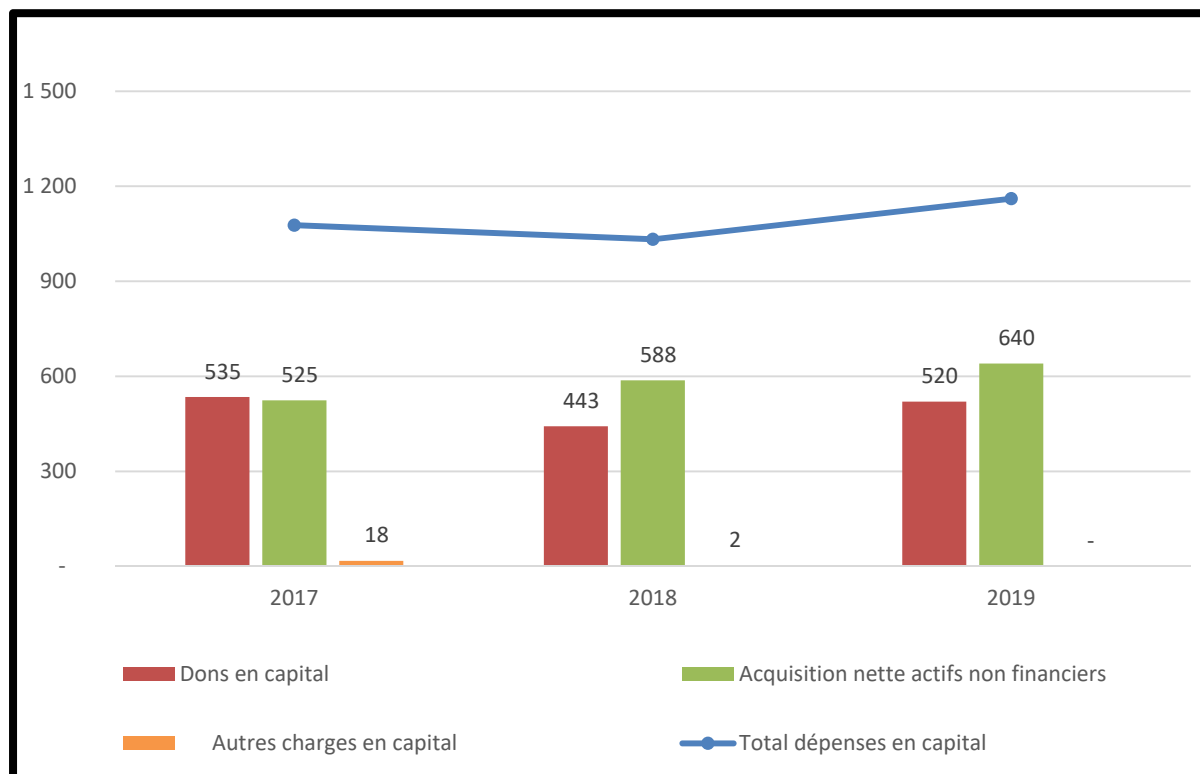
Source : DGCPT, DGPPE, TOFE

### XXI.2.2. LES DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital sont formées des dons en capital, des acquisitions nettes d'actifs non financiers et autres charges en capital.

Les dépenses en capital ont connu une amélioration de 12,4% en 2019. Elles sont évaluées à 1 160,6 milliards en 2019 contre 1 032,4 milliards en 2018. L'évolution enregistrée en 2019 est consécutive à la hausse simultanée des dons en capital (+17,5%) et des acquisitions nettes d'actifs non financiers (+9,0%).

Graphique XXI-11 : Evolution des dépenses en capital de 2017 à 2019 (milliards de FCFA)



Source : DGCPT, DGPPE, TOFE

### XXI.3. LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE<sup>56</sup>

En 2019, le solde budgétaire global de l'Administration publique est déficitaire de 537,5 milliards de FCFA, soit 3,9% du PIB.

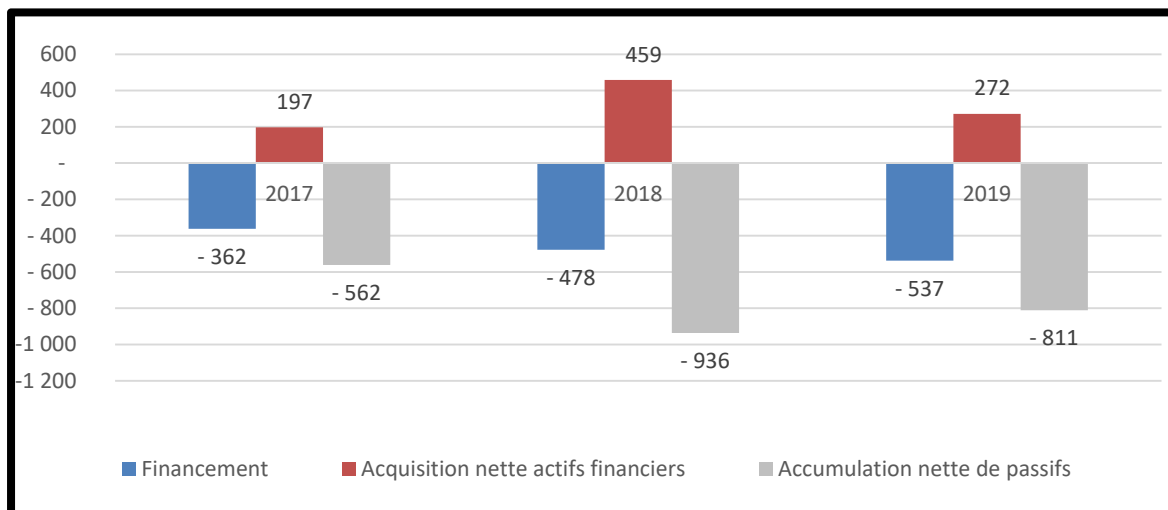
Le financement de ce déficit a nécessité une accumulation nette de passifs de 810,7 milliards amoindrie par une acquisition nette d'actifs financiers évaluée à 271,9 milliards de FCFA.

L'accumulation nette de passifs de 810,7 milliards s'explique par un engagement de source extérieure estimé à 818,7 milliards et un désengagement d'origine intérieure de 8,0 milliards. Le financement extérieur est constitué des titres de créances (65,2 milliards) en liaison avec des crédits (753,5 milliards). Ceux-ci sont essentiellement constitués d'engagements sur les prêts projets (395,0 milliards), les rétrocessions (162,5 milliards) et les tirages sur prêts programmes (257,0 milliards) ainsi que des désengagements sur les crédits bilatéraux et multilatéraux et commerciaux (-405,0 milliards). Au niveau intérieur, le désengagement de 8,0 milliards est sous l'effet de remboursement des crédits (-61,3 milliards) contrebalancé par des émissions de titres de créances (+12,9 milliards) et des autres comptes à payer (+40,4 milliards).

<sup>56</sup> Cf. tableau XX-9 de l'annexe.

L'acquisition nette d'actifs financiers de 271,9 milliards en 2019 est totalement limitée au niveau intérieur. Elle est réalisée principalement avec les crédits (168,5 milliards) et les numéraires et dépôts (94,9 milliards).

**Graphique XXI-12 : Structure du financement du déficit budgétaire en 2019 (en milliards de FCFA)**



Source : DGCP, DPEE, TOFE

#### **XXI.4. PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GESTION BUDGETAIRE**

Le déficit budgétaire global de l'Administration centrale et des entités non financières publiques s'est détérioré en passant de 3,7% du PIB en 2018 à 3,9% en 2019.

La pression fiscale, au titre de l'année 2019, est ressortie à 17,6% du PIB contre 15,5% observé un an auparavant, soit un gain de 2,1 points de pourcentage. Ainsi, le seuil de pression fiscale fixé à 20,0% par le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) n'est pas atteint malgré la croissance des recettes fiscales.

Le rapport entre la masse salariale et les recettes fiscales a baissé en 2019, confortant ainsi le Sénégal en dessous du plafond communautaire fixé à 35%. En effet, il est ressorti à 30,4%, après 34,3% en 2018.

Le ratio « dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » est ressorti à 23,3%, après 25,9% en 2018, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage. Malgré cette contreperformance, le Sénégal maintient sa position au-dessus du plancher communautaire fixé à 20,0%.

## Conclusion

Le déficit budgétaire global est ressorti à 3,9% en 2019 contre 3,7% en 2018. Cette situation s'est produite dans un contexte d'une progression des dépenses plus soutenue que des recettes.

Les recettes globales sont passées de 2 425,5 milliards en 2018 à 2 789,1 milliards en 2019 et celles fiscales de 2 022,0 milliards à 2 410,0 milliards respectivement. Quant aux dépenses, elles sont évaluées à 3 326,6 milliards en 2019 contre 2 903,0 milliards en 2018.

Au titre des critères de convergence de l'UEMOA liés à la gestion budgétaire en 2019, le Sénégal n'a pas rempli le critère relatif au déficit budgétaire en plus de celui de la pression fiscale.